

NOTRE PROJET

Par Jacques Semelin pour le Comité de Pilotage

« *L'écriture historique vise à calmer les morts qui hantent encore le présent et à leur offrir des tombeaux scripturaires* »

Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975

Nous présentons ici le prototype de la première encyclopédie en ligne des violences de masse. Nous avons lancé ce projet en 2004, à partir du *Centre d'Etudes et de Recherches Internationales de Sciences Po* (CERI) avec le concours du *CNRS* (France), puis en partenariat avec le *Hamburger Institut für Sozialforschung* et le *Mémorial de Caen*. Il nous a donc fallu près de 4 ans pour aboutir à cette mise en ligne. Compte tenu du caractère hautement sensible de ce projet et de la relative nouveauté du champ de recherche, ce temps de maturation n'a pas été de trop. La construction progressive de ce site internet est le fruit d'un véritable travail d'équipe, alliant informaticiens et chercheurs, qui se sont efforcés d'articuler critères techniques, scientifiques et pédagogiques. Une attention particulière a été accordée à la rédaction de recommandations méthodologiques que tout contributeur potentiel se doit de prendre en compte. A cet égard, cette encyclopédie en ligne ne repose pas sur la participation spontanée d'internautes. Les connaissances rassemblées ici proviennent des meilleurs spécialistes d'un cas historique ou d'une question théorique, principalement des chercheurs et des universitaires (ainsi que leurs doctorants). De plus, chaque contribution est soumise à une évaluation auprès de deux experts avant d'être mise en ligne. Comme il est précisé dans le texte de présentation générale de ce projet, nous sommes très attentifs à éviter toute instrumentalisation politique et communautaire de ce site internet. Le lecteur peut donc se reporter à la présentation générale et consulter la liste des membres du Comité de Pilotage et du Comité Scientifique International. Bien entendu, nous sommes ouverts à la participation d'autres collègues à travers le monde.

Ce site est différent des bases de données quantitatives déjà existantes sur les guerres et les conflits ou encore des sites d'O.N.G. qui visent à qualifier juridiquement les violations

des Droits de l'Homme à travers le monde. Les chercheurs qui animent cette encyclopédie en ligne entendent en faire le site international de référence pour la diffusion des connaissances sur les violences de masse, qu'on les qualifie de génocide, de nettoyage ethnique, de massacre, etc. En tant que chercheur ou enseignant, notre première mission est de construire la connaissance et de la faire partager. C'est donc notre responsabilité à la fois civique et scientifique qui nous a conduit à nous engager dans cette entreprise.

Cette encyclopédie en ligne peut ainsi devenir un outil pédagogique par la richesse et le sérieux de sa documentation, l'auxiliaire indispensable à l'enseignement universitaire sur de tels sujets. En conformité avec les objectifs d'« Open access », nous espérons offrir à tous les publics un accès libre et aisé aux résultats de ces travaux. Ce site est en effet consultable gratuitement, n'ayant de toute façon pas de vocation commerciale. Nous estimons cette initiative désormais suffisamment aboutie pour la présenter au public. Nous avons toutefois bien conscience de certains manques et sommes ouverts à toute suggestion constructive. On constatera par exemple que de nombreux cas historiques restent encore à traiter. Ceux-ci font évidemment partis de nos futurs chantiers. De même, notre intention est de faire traduire les contributions relatives à un pays particulier dans sa langue vernaculaire. Tout ceci est affaire de temps et de moyens et nous espérons que nous disposerons des ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Le choix de ne pas rendre ce site payant a toutefois pour conséquence de rendre son avenir précaire. Aussi, notre entreprise dépend-elle en partie de dons privés qui permettront non seulement de réaliser ses buts, mais de lui assurer une pérennité. Projet à vocation universel, cette encyclopédie des violences de masse doit être considérée comme un service public universel.

1. De la notion de génocide à celle de violence de masse

La perception et la définition de la notion même de violence est étroitement liée à notre sensibilité contemporaine. Ce qui est considéré comme violent au XXIème siècle ne l'était pas nécessairement quatre siècles auparavant. De même, ce qui est perçu aujourd'hui comme violent dans un pays particulier ne l'est pas obligatoirement dans un autre. La perception de la violence est soumise à d'importantes variations historiques et culturelles. Observons ainsi que c'est bien au cours du XXème siècle que des expressions comme

« meurtre de masse », « crime de masse » ou encore « viol de masse » ont fait leur apparition. Prenant acte de cette évolution, l'expression « violence de masse », dans sa généralité, s'est peu à peu imposée au sein de notre équipe au cours de la préparation de notre projet. Ceci mérite quelques éléments d'explication dans la mesure où ce champ de recherches est dominé, le plus souvent par la notion de génocide.

Le terme « génocide » a été créé en 1944 par le juriste Raphaël Lemkin, puis est entré dans le droit international en donnant naissance à la Convention pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, adoptée à Paris par les Nations Unies, le 9 décembre 1948. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ce terme est venu ainsi cristalliser la prise de conscience de l'horreur des crimes nazis, à commencer par celui de l'extermination des Juifs européens. Dès lors, ce mot de génocide s'est peu à peu répandu dans le langage courant pour désigner le mal absolu, le crime des crimes venant frapper des populations non-combattantes. Le terme a été appliqué à toutes sortes de situations de violence, à bon ou mauvais escient. Qu'ils soient journalistes, militants, universitaires, d'aucuns ont tour à tour parlé de « génocide » dans presque tous les conflits de la seconde moitié du XX^e siècle ayant fait un nombre important de victimes civiles : du Cambodge à la Tchétchénie, en passant par le Burundi, le Rwanda, le Guatemala, la Colombie, l'Irak, la Bosnie, le Darfour, etc. La notion a également été employée de manière rétroactive pour qualifier le massacre des habitants de Mélos par les Grecs (V^e siècle av J.C.), des Vendéens en 1793 au cours de la Révolution française, des Indiens d'Amérique du Nord, des Arméniens en 1915, sans oublier les cas de famine en Ukraine, les diverses déportations de populations dans l'ex-URSS stalinienne, ainsi que, l'extermination par les nazis des Tziganes et des homosexuels ou encore les bombardements atomiques américains d'Hiroshima et de Nagasaki. Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive...

L'application de la notion de « génocide » à ces situations historiques très hétérogènes suscite de nombreuses objections et entretient des débats passionnés. Se trouve posé un problème apparemment inextricable de taxinomie, relative aux significations diverses et peu précises, attribuées à ce terme. Cette incrimination de génocide conserve pourtant bien sa pertinence, au vu même de la Convention de 1948. Nul doute que ce texte, en dépit de ses ambiguïtés, représente une contribution fondamentale du droit international, attestant l'émergence d'une conscience universelle qui tente de se dresser contre la démesure des crimes de masse. Au demeurant, cette Convention de 1948 apparaît d'autant plus importante

que les chercheurs en sciences sociales ne sont pas parvenus à s'entendre sur une définition commune du génocide. Ce site internet a notamment pour but de mettre au jour leurs différentes approches. L'une des raisons de tels désaccords tient au fait que, depuis les travaux pionniers de Lemkin, les études sur le génocide se sont surtout développées à la croisée du droit et des sciences sociales. Cette imbrication constitutive entre la normativité du droit international et l'analyse socio-historique engendre nécessairement des difficultés conceptuelles considérables, sources de vives polémiques, tant scientifiques que mémorielles. Il en résulte une inflation regrettable de l'emploi du mot « génocide », par une multiplicité d'acteurs à travers le monde, caractéristique des diverses instrumentalisation de ce terme, à des fins politiques et identitaires.

C'est pourquoi nous n'avons pas voulu intitulé ce projet : « Encyclopédie des génocides ». Nous avons également écarté une formulation telle que « Encyclopédie des crimes contre l'Humanité » ; ce qui lui aurait donné une facture trop juridique. Finalement, l'expression « violences de masse » s'est peu à peu imposée à nous, parce que celle-ci est suffisamment neutre et générale pour couvrir notre objet. Par violence de masse, nous entendons désigner les phénomènes de destructivité humaine collective dont les causes sont principalement politiques, sociales, religieuses et culturelles. Sont donc exclus d'emblée de cette catégorie les catastrophes naturelles et les accidents technologiques. Cette notion de « violence de masse » ne recouvre pas non plus les combats armés inhérents aux guerres mais plutôt l'ensemble des violences qui affectent directement ou indirectement les populations civiles, en temps de paix ou en temps de guerre. Il ne s'agit pas davantage de traiter dans cette encyclopédie de tous les systèmes de domination et de coercition politique, économique, raciale etc. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'un pays a connu ou connaît un régime dictatorial, un pouvoir colonial, un système de ségrégation raciale, que les faits liés à ces politiques seront répertoriés et discutés ici. Ces situations de violence institutionnelle conjuguées à des formes importantes de violence symbolique ne s'accompagnent pas nécessairement de meurtres de masse.

Plus qu'à l'étude des situations de domination, l'Encyclopédie en ligne des violences de masse s'intéresse spécifiquement aux processus de destruction qui peuvent être engendrés par de telles situations, ou par des logiques de guerre, et qui conduisent à une mise à mort collective. En somme, ce qui fait la matière de cette Encyclopédie, ce ne sont pas les mille et une manières de mettre les hommes en esclavage ou en prison, ni même de les torturer ou de

les tuer à l'occasion pour leur rappeler qui est le maître de leur destin. Ce qui fait la matière de cette Encyclopédie c'est bien plutôt les mille et une manières de les faire mourir en masse, que ce soit par des procédés directs ou indirects. C'est en ce sens que l'expression violence de masse prend toute sa pertinence.

2. Le massacre comme unité lexicale de référence

La notion de violence de masse présente aussi l'avantage de sous-entendre diverses modalités opératoires de la destructivité humaine. Ainsi, y inclut-elle assurément la notion de massacre définie comme une forme d'action le plus souvent collective de destruction de non combattants (y compris les combattants qui ont été désarmés). Ce terme « massacre » s'impose comme l'une des principales unités lexicales de référence dans ce champ d'études. L'un des buts de l'Encyclopédie sera à cet égard d'identifier la propagation des massacres qui affectent un pays ou une zone régionale, dans telle ou telle période historique et, par là même, de tracer les processus de violence collective que l'on qualifiera ou non de génocide. Pour autant, le terme « massacre » ne peut entièrement décrire l'ensemble des formes de violence collective, telles que les émeutes ethniques ou religieuses, les déportations ou les famines planifiées, etc. C'est pourquoi le recours à l'expression « violence de masse » semble, à nouveau, la mieux appropriée pour décrire cette diversité des conduites létales.

3. Quel seuil quantitatif?

Mais à partir de quel seuil peut-on parler de violence de masse? Il est bien difficile de l'évaluer. On croit spontanément pouvoir s'appuyer sur un critère quantitatif objectif. Cependant, cette discussion sur les chiffres est toujours problématique, d'autant que dans bien des cas, une évaluation précise du nombre des victimes s'avère impossible. C'est pourquoi il convient de croiser cette variable quantitative –toujours approximative- avec des critères qualitatifs qui tiennent au contexte du pays, à l'époque des faits, mais aussi à notre propre sensibilité contemporaine. On s'en reportera aux recommandations méthodologiques mentionnées plus haut pour comprendre plus en détails notre démarche. Cette difficulté constante à évaluer le nombre de victimes nous a conduit à prendre une décision pratique importante quant à la présentation du site internet. Nous nous sommes en effet refusés à structurer le site en fonction d'une hiérarchisation des cas, qui demeure toujours arbitraire et risquerait de susciter de vives polémiques. Aussi avons-nous opté pour une architecture aussi

neutre que possible, à savoir un accès par la géographie. On peut ainsi accéder aux données par deux chemins principaux :

- soit par les continents dont les contours sont esquissés sur la page d'accueil (et de là vers les pays) ;
- soit par la liste nominale des pays classés par continents qui conduira à celui recherché.

Dans quelques rares cas, cependant, les phénomènes de violence de masse atteignent une telle amplitude qu'ils en deviennent transnationaux, transfrontières. Pour l'essentiel, il s'agit des violences perpétrées dans l'Empire ottoman en déclin, de l'Union Soviétique et de l'Europe nazie. C'est pourquoi on trouvera en premier accès les index relatifs à ces trois cas dont les violences de masse se situent à l'échelle d'un continent.

Grâce à cet effort collectif sans précédent, non seulement pour rassembler et structurer le meilleur de nos connaissances, mais aussi pour susciter de nouveaux travaux, il est espéré que cette encyclopédie en ligne devienne un outil essentiel pour le développement de recherches comparatives. Comparer ne signifie aucunement niveler, même si des points de convergence entre tel ou tel cas peuvent être établis. Bien au contraire : à travers les index chronologiques contextualisés par pays, chaque cas présenté sur ce site internet conserve sa spécificité. En revanche, le fait que tous les cas soient rassemblés dans une même base de données, à partir d'une grille méthodologique commune, permettant au lecteur de naviguer d'un cas à un autre, favorise la circulation des connaissances. En ce sens, comparer permet de différencier.

Le caractère innovant de ce projet se vérifie encore dans son ouverture fondamentale à la pluridisciplinarité. En effet, le phénomène « massacre » apparaît en lui-même tellement complexe qu'il appelle nécessairement un regard pluridisciplinaire : non seulement celui de l'historien, mais aussi du psychologue, de l'anthropologue, du politiste, etc. La composition du Comité de Pilotage et la variété des « papiers théoriques » présentés sur ce site attestent de notre volonté de multiplier les angles d'analyse pour tenter de comprendre ces conduites destructrices qui semblent si déroutantes.